

## SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AOÛT 2014

À une séance ordinaire tenue le 18 août 2014, à 19 h 30, à l'emplacement habituel des réunions du conseil, étaient présents :

M. Marcel Corriveau, maire  
M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4  
M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Le greffier atteste que plus de 50 personnes sont présentes dans la salle.

---

### ORDRE DU JOUR

---

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Questions découlant du procès-verbal du 14 juillet 2014
3. Adoption du procès-verbal du 14 juillet 2014
4. Communications écrites au conseil – Dépôt d'une pétition
5. Période de questions des citoyens (15 minutes)
6. Propositions
  - 6a Renonciation en vertu de l'article 116.1 de la loi L.R.Q. c. E-20.001
  - 6b Opposition à un règlement de l'agglomération en vertu de l'article 115 L.R.Q. c. E-20.001
  - 6c Direction générale – Souper-bénéfice d'Héritage faune
  - 6d Direction générale – Orientations et expression des besoins de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures en regard du PTI 2015-2016-2017 de l'agglomération de Québec
  - 6e Trésorerie – Adoption des comptes à payer et payés selon les listes fournies le 14 août 2014
  - 6f Trésorerie – Désignation des signataires des réquisitions d'emprunts temporaires
  - 6g Trésorerie – Virements budgétaires et réaménagement de crédit
  - 6h Communications – Spectacle de Marie-Ève Janvier et de Jean-François Breau – Comité de conservation de l'îlot paroissial de Saint-Augustin-de-Desmaures et Fabrique de Saint-Augustin-de-Desmaures
  - 6i Communications – Officialisation du gentilé de Saint-Augustin-de-Desmaures en utilisant les prononciations de « Augustinois » et « Augustinoise », c'est-à-dire la prononciation du nom de ses habitants
  - 6j Communications – Demande d'aide financière pour la tenue de l'événement L'Aventure Leclerc Proludik
  - 6k Communications – Autorisation de Mme Claire Gaudet à titre de signataire des contrats reliés à l'organisation de la soirée des bénévoles 2014
  - 6l Communications – Campagne de financement 2014 – Centraide Québec et Chaudière-Appalaches
  - 6m Greffe – Entente de servitude pour des lignes électriques et de télécommunications en faveur d'Hydro-Québec, de Télus et de Bell
  - 6n Greffe – Comité de démolition – Désignation d'un secrétaire
  - 6o Greffe – Adjudication de contrat – Appel d'offres no AOVSAD-2014-380 – Achat de matériaux pour conduites d'aqueduc et d'égout
  - 6p Greffe – Adjudication de contrat – Appel d'offres no AOVSAD-2014-375 – Travaux de scellement de fissures
  - 6q Greffe – Désignation de signataires pour les actes notariés dans le cadre du projet du lac Saint-Augustin Nord
  - 6r Greffe – Adjudication – Appel d'offres no AOVSAD-2014-369 pour le remplacement et la réparation des glissières de sécurité
  - 6s Greffe – Adoption du procès-verbal de correction du 26 mai 2014 (REGVSAD-2014-406)

## SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AOÛT 2014 (suite)

- 6t Ressources humaines – Embauche d'une conseillère temporaire au Service des ressources humaines
  - 6u Ressources humaines – Modification de l'organigramme du Service des loisirs et de la vie communautaire
  - 6v Loisirs et vie communautaire – Approbation d'une gratuité pour les heures de glace requises par l'Association du hockey mineur CRSA pour la Coupe Dodge 2016 à Saint-Augustin-de-Desmaures
  - 6w Loisirs et vie communautaire – Approbation de subventions pour certaines associations conjointes reconnues par les Villes de Québec et de Saint-Augustin-de-Desmaures pour l'année 2014
  - 6x Loisirs et vie communautaire – Attribution du pouvoir de signature des contrats de location d'heures de glace par le coordonnateur du complexe sportif multifonctionnel de Saint-Augustin-de-Desmaures
  - 6y Travaux publics – Complexe sportif – Recommandation de paiement no 6 – Pomerleau inc.
  - 6z Travaux publics – Recommandation de paiement et acceptation finale des travaux de réfection de bordure lot 1
  - 6aa Travaux publics – Recommandation de paiement pour la sonorisation et l'éclairage du centre communautaire Jean-Marie-Roy
  - 6bb Travaux publics – Complexe sportif multifonctionnel – Déplacement de la ligne aérienne
  - 6cc Travaux publics – Complexe sportif multifonctionnel – Désignation de signataire – Entente avec Hydro-Québec
  - 6dd Travaux publics – Réfection de pavage divers (rapiéçage) – Planage pavage lot 2 – Recommandation de paiement no 1
  - 6ee Travaux publics – Recommandation de paiement nos 15 et 17 – Rénovation du centre communautaire Jean-Marie-Roy
  - 6ff Travaux publics – Libération partielle de la retenue contractuelle – Centre communautaire Jean-Marie-Roy
  - 6gg Travaux publics – Recommandation de paiement no 6 – Réfection de la rue Lionel-Groulx phase II
  - 6hh Travaux publics – Recommandation de paiement no 9 – Aménagement des infrastructures – Parc industriel François-Leclerc Nord
  - 6ii Travaux publics – Approbation des directives de chantier – Rénovation du centre communautaire Jean-Marie-Roy
  - 6jj Travaux publics – Recommandation de paiement no 6 – Libération de la retenue et fermeture du contrat – Réaménagement des bretelles d'accès au parc industriel Nord
  - 6kk Travaux publics – Remboursement du dépôt de soumission de 10 % – Réfection terrain de soccer SSF
  - 6ll Urbanisme – Événement impliquant l'utilisation de la voie publique : Excellence Physio et Réadaptation avec la Grande Course CBI
7. Matière nécessitant une consultation publique
- 7a Séance de consultation publique – Règlement no REGVSAD-2014-406 modifiant le Règlement de zonage no 480-85 afin de créer la zone CB-8 à même une partie de la zone CB-4
  - 7b Séance de consultation publique – Règlement no REGVSAD-2014-408 modifiant le Règlement de zonage no 480-85 afin de modifier les dispositions réglementaires applicables aux zones RA/A-105, RA/A-112 et RA/A-113 quant à la superficie maximale d'implantation au sol
  - 7c Séance de consultation publique – Règlement no REGVSAD-2014-409 modifiant le Règlement no 915-93 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale pour la zone « CB-8 »
8. Avis de motion et projets de règlement
- 8a Avis de motion – Règlement no REGVSAD-2014-404 modifiant le Règlement no REGVSAD-2006-005 afin de confier au comité consultatif d'urbanisme les fonctions conférées au conseil local du patrimoine par la *Loi sur le patrimoine culturel*
  - 8b Avis de motion – Règlement no REGVSAD-2014-413 modifiant le Règlement de zonage no 480-85 afin de créer le secteur de zone IA-6, de permettre la vente au détail et d'augmenter la superficie minimale des bâtiments dans le parc industriel François-Leclerc

## SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AOÛT 2014 (suite)

- 8c Adoption du premier projet de Règlement numéro REGVSAD-2014-413 modifiant le Règlement de zonage no 480-85 afin de créer le secteur de zone IA-6, de permettre la vente au détail et d'augmenter la superficie minimale des bâtiments dans le parc industriel François-Leclerc
  - 8d Avis de motion – Règlement no REGVSAD-2014-414 modifiant le Règlement no 915-93 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'assujettir la zone IA-6 aux objectifs et critères applicables dans le parc industriel François-Leclerc
  - 8e Adoption du premier projet de Règlement numéro REGVSAD-2014-414 modifiant le Règlement no 915-93 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'assujettir la zone IA-6 aux objectifs et critères applicables dans le parc industriel François-Leclerc
  - 8f Avis de motion – Règlement no REGVSAD-2014-416 modifiant le Règlement de zonage no 480-85 afin d'abroger l'effet rétroactif des dispositions particulières applicables aux zones CA-4, CB-2, CB-3 et CB-7
  - 8g Adoption du premier projet de Règlement numéro REGVSAD-2014-416 modifiant le Règlement de zonage no 480-85 afin d'abroger l'effet rétroactif des dispositions particulières applicables aux zones CA-4, CB-2, CB-3 et CB-7
  - 8h Avis de motion – Règlement d'emprunt no REGVSAD-2014-417 au montant de 1 780 000 \$ pour la réfection du 3<sup>e</sup> Rang, phase 4
  - 8i Avis de motion – Règlement no REGVSAD-2014-418 modifiant le Règlement de zonage no 480-85 afin de modifier les dispositions réglementaires applicables à la zone PC-13
  - 8j Adoption du premier projet de Règlement numéro REGVSAD-2014-418 modifiant le Règlement de zonage no 480-85 afin de modifier les dispositions réglementaires applicables à la zone PC-13
  - 8k Avis de motion – Règlement no REGVSAD-2014-419 modifiant le Règlement no 915-93 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'ajouter certains critères et objectifs pour la zone PC-13
  - 8l Adoption du premier projet de Règlement numéro REGVSAD-2014-419 modifiant le Règlement no 915-93 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'ajouter certains critères et objectifs pour la zone PC-13
  - 8m Adoption du second projet de Règlement numéro REGVSAD-2014-406 modifiant le Règlement de zonage no 480-85 afin de créer la zone CB-8 à même une partie de la zone CB-4
  - 8n Adoption du second projet de Règlement numéro REGVSAD-2014-408 modifiant le Règlement de zonage no 480-85 afin de modifier les dispositions réglementaires applicables aux zones RA/A-105, RA/A-112 et RA/A-113 quant à la superficie maximale d'implantation au sol
9. Adoption des règlements
- 9a Adoption finale du Règlement no REGVSAD-2014-401 modifiant le Règlement no REGVSAD-2012-312 (Règlement relatif à la vidange des fosses septiques et des fosses de rétention) afin de préciser certaines dispositions concernant le service de vidange des fosses septiques et des fosses de rétention
  - 9b Adoption finale du Règlement numéro REGVSAD-2014-409 modifiant le Règlement no 915-93 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale pour la zone CB-8
10. Période de questions des citoyens (15 minutes)
11. Période d'intervention des membres du conseil
12. Clôture de la séance



### 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7739, point numéro 1, séance ordinaire du 18 août 2014  
RÉFÉRENCE : Avis de convocation

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 août 2014 soit accepté tel que présenté;

QUE constat unanime soit fait que la présente réunion est considérée comme convoquée conformément à la *Loi sur les cités et villes* et aux usages acceptés;

EN CONSÉQUENCE, les membres du conseil municipal considèrent que l'avis de convocation est bon et valable et y renoncent par la présente.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



## 2. QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JUILLET 2014

POINT NUMÉRO 2, séance ordinaire du 18 août 2014  
RÉFÉRENCE : Procès-verbal du 14 juillet 2014

Questions et commentaires du conseil concernant le procès-verbal de la séance du 14 juillet 2014.



## 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JUILLET 2014

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7740, point numéro 3, séance ordinaire du 18 août 2014  
RÉFÉRENCE : Procès-verbal du 14 juillet 2014

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juillet 2014.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



## 4. COMMUNICATIONS ÉCRITES AU CONSEIL – DÉPÔT D'UNE PÉTITION

POINT NUMÉRO 4, séance ordinaire du 18 août 2014

De prendre acte de la pétition déposée en séance du conseil par Mme Sylvie Asselin afin de demander la tenue d'un référendum pour les projets de Règlements nos REGVSAD-2014-406 et REGVSAD-2014-409.



## 5. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (15 MINUTES)

POINT NUMÉRO 5, séance ordinaire du 18 août 2014



## 6. PROPOSITIONS

POINT NUMÉRO 6, séance ordinaire du 18 août 2014



## 6a RENONCIATION EN VERTU DE L'ARTICLE 116.1 DE LA LOI L.R.Q. C. E-20.001

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7741, point numéro 6a, séance ordinaire du 18 août 2014  
RÉFÉRENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR :  
APPUYÉ PAR :  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE le conseil municipal renonce à toute opposition en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* L.R.Q. c. E-20.001 concernant le règlement suivant :

(AUCUNE)



## 6b OPPOSITION À UN RÈGLEMENT DE L'AGGLOMÉRATION EN VERTU DE L'ARTICLE 115 L.R.Q. C. E-20.001

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7742, point numéro 6b, séance ordinaire du 18 août 2014  
RÉFÉRENCE :

(AUCUNE)



## 6c DIRECTION GÉNÉRALE – SOUPER-BÉNÉFICE D'HÉRITAGE FAUNE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7743, point numéro 6c, séance ordinaire du 18 août 2014  
RÉFÉRENCE : MVSAD-2014-5575

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Héritage faune tiendra son traditionnel souper-bénéfice le 21 novembre 2014 et qu'il demande la participation financière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

CONSIDÉRANT QUE cette activité de financement essentielle permet d'alimenter un programme d'aide financière au profit de la relève du milieu de la chasse et de la pêche et d'agir concrètement dans chacune des régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les fonds amassés au fil des ans ont permis de mettre sur pied des activités d'initiation liées aux secteurs cynégétiques et halieutiques.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'acheter huit cartes pour le souper-bénéfice d'Héritage faune qui aura lieu le 21 novembre 2014 totalisant un montant de 1 200 \$.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6d DIRECTION GÉNÉRALE – ORIENTATIONS ET EXPRESSION DES BESOINS DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES EN REGARD DU PTI 2015-2016-2017 DE L'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7744, point numéro 6d, séance ordinaire du 18 août 2014  
RÉFÉRENCE : MVSAD-2014-5577

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures fait partie de l'agglomération de Québec, elle exprime les besoins suivants aux fins du PTI 2015-2016-2017 :

- 1) Restauration des marais filtrants du lac Saint-Augustin;
- 2) Restauration du lac Saint-Augustin (par capage ou autre technique);
- 3) Programme de restauration et de stabilisation des rives des lacs et cours d'eau pour les propriétés privées;
- 4) Réalisation de travaux de stabilisation des rives dans les zones à risques à proximité des quartiers résidentiels et potentiellement dangereuses pour la sécurité des individus et des biens (rivières Charland et du Curé et le cours d'eau Desroches);
- 5) Resurfacement de la route 138 entre chemin du Lac et rue du Toulon;
- 6) Remplacement de la conduite d'alimentation du réservoir Jouvence au parc industriel;
- 7) Bouclage de l'aqueduc sur la rue de l'Hétrière entre la clinique médicale et la voie ferrée (étant donné les risques de contamination de l'Hétrière et le problème d'eau stagnante à la clinique).

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De transmettre à la Ville de Québec les besoins de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures aux fins de l'exercice sur son territoire des juridictions d'agglomération en ce qui a trait au PTI 2015-2016-2017.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6e TRÉSORERIE – ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET PAYÉS SELON LES LISTES FOURNIES LE 14 AOÛT 2014**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7745, point numéro 6e, séance ordinaire du 18 août 2014  
RÉFÉRENCE : MVSAD-2014-5567

CONSIDÉRANT le mémoire administratif déposé et le comité plénier.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser le paiement des comptes à payer selon les listes fournies le 14 août 2014 pour un montant de 1 016 637,95 \$;

D'entériner la liste des comptes payés pour les périodes de juillet et d'août 2014 ainsi que la liste des prélèvements automatiques pour la période du 27 juin au 8 août 2014 pour un montant de 5 324 242,75 \$;

Total : 6 340 880,70 \$

Et d'entériner la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer déposée le 14 août 2014;

QUE les crédits pour ces dépenses soient puisés à même le fonds général ou les fonds disponibles d'un règlement d'emprunt ou toutes autres sources de financement comme indiqué aux journaux des achats énumérés en comité plénier;

De ratifier le paiement émis à la compagnie Inspec-Sol inc. pour des travaux au centre communautaire Jean-Marie-Roy au montant de 19 754,43 \$ le 7 août 2014.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



## **6f TRÉSORERIE – DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES DES RÉQUISITIONS D'EMPRUNTS TEMPORAIRES**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7746, point numéro 6f, séance ordinaire du 18 août 2014  
RÉFÉRENCE : MVSAD-2014-5534

CONSIDÉRANT QUE les dépenses effectuées pour les règlements d'emprunt suivants ont été puisées à même le compte de banque courant;

CONSIDÉRANT le taux d'intérêt préférentiel de 3 % actuellement.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'effectuer les emprunts temporaires suivants :

- REGVSAD-2012-349 pour un montant de 1 400 000 \$ (services professionnels);
- REGVSAD-2012-337 pour un montant de 2 300 000 \$ (rénovations centre communautaire Jean-Marie-Roy);
- REGVSAD-2013-360 pour un montant de 355 000 \$ (sentiers pédestres);
- REGVSAD-2014-392 pour un montant de 6 318 382 \$ (parapluie 2014);

D'autoriser M. Robert Doré, directeur général adjoint et directeur général par intérim, et Mme Manon Lemay, trésorière, à signer les réquisitions d'emprunts temporaires.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



## **6g TRÉSORERIE – VIREMENTS BUDGÉTAIRES ET RÉAMÉNAGEMENT DE CRÉDIT**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7747, point numéro 6g, séance ordinaire du 18 août 2014  
RÉFÉRENCE : MVSAD-2014-5535

CONSIDÉRANT QUE pour des fins budgétaires, il est utile de répartir les coûts totaux estimés en plusieurs sous-projets pour un meilleur suivi;

CONSIDÉRANT QUE cette répartition peut varier dans le temps en fonction des travaux effectivement réalisés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire respecter les montants prévus aux différents règlements d'emprunt autorisés et que pour ce faire, elle doit puiser à même les crédits disponibles d'un règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT QU'un moyen efficace est d'effectuer des virements budgétaires entre sous-projets de façon régulière;

CONSIDÉRANT QUE des dépenses d'investissement non budgétées peuvent s'avérer essentielles pour le bon déroulement des opérations;

CONSIDÉRANT QUE les directeurs de service doivent puiser à même les crédits disponibles dans leur budget de fonctionnement pour réaliser ces acquisitions;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire respecter les montants prévus aux différents postes budgétaires autorisés et que pour ce faire, elle doit procéder à divers virements à la demande des directeurs de service;

CONSIDÉRANT QUE les virements budgétaires de moins de 25 000 \$ sont autorisés par le directeur général ou par le cadre qui le remplace durant ses vacances;

CONSIDÉRANT QUE les virements budgétaires de plus de 25 000 \$ sont autorisés par le conseil municipal par résolution.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'accepter les virements budgétaires proposés et déposés en annexe de ce mémoire.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6h COMMUNICATIONS – SPECTACLE DE MARIE-ÈVE JANVIER ET DE JEAN-FRANÇOIS BREAU – COMITÉ DE CONSERVATION DE L'ÎLOT PAROISSIAL DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES ET FABRIQUE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7748, point numéro 6h, séance ordinaire du 18 août 2014  
RÉFÉRENCE : MVSAD-2014-5532

CONSIDÉRANT QUE le Comité de conservation de l'îlot paroissial de Saint-Augustin-de-Desmaures et la Fabrique de Saint-Augustin-de-Desmaures organisent un spectacle-bénéfice à la nouvelle salle de spectacle Desjardins du centre communautaire Jean-Marie-Roy de Saint-Augustin-de-Desmaures le samedi 25 octobre 2014 avec comme artistes invités Marie-Ève Janvier et Jean-François Breau;

CONSIDÉRANT QUE ce spectacle sera au profit de la Fabrique de Saint-Augustin-de-Desmaures;

CONSIDÉRANT QUE près de 525 personnes sont attendues à ce spectacle qui permettra à tous de vivre d'agréables moments dans l'enceinte de notre salle de spectacle du centre communautaire Jean-Marie-Roy;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de conservation de l'îlot paroissial de Saint-Augustin-de-Desmaures et la Fabrique de Saint-Augustin-de-Desmaures travaillent conjointement dans le but de préserver le patrimoine religieux de notre ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a, par le passé, répondu positivement à la demande du Comité de conservation de l'îlot paroissial de Saint-Augustin-de-Desmaures et de la Fabrique de Saint-Augustin-de-Desmaures en offrant, entre autres, 1 000 \$ pour les spectacles précédents.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De faire un don de 1 000 \$ au Comité de conservation de l'îlot paroissial de Saint-Augustin-de-Desmaures pour son spectacle-bénéfice du 25 octobre 2014. Ce don se traduira notamment par l'obtention de deux pages dans le programme officiel de la soirée et par l'attribution de trois paires de billets en classe VIP (valeur de 300 \$).

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6i COMMUNICATIONS – OFFICIALISATION DU GENTILÉ DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES EN UTILISANT LES PRONONCIATIONS DE « AUGUSTINOIS » ET « AUGUSTINOISE », C'EST-À-DIRE LA PRONONCIATION DU NOM DE SES HABITANTS**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7749, point numéro 6i, séance ordinaire du 18 août 2014  
RÉFÉRENCE : MVSAD-2014-5537

CONSIDÉRANT QUE MM. Gabriel Martin, auteur du Dictionnaire des onomastismes québécois, et Jean-Yves Dugas, auteur du Dictionnaire universel des gentils en

français, demandent à la Ville d'officialiser la prononciation de son gentilé, c'est-à-dire la prononciation du nom de ses habitants;

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs sont à créer un dictionnaire des gentilés québécois qui consignera la prononciation officielle de ces mots;

CONSIDÉRANT QUE le gentilé de Saint-Augustin-de-Desmaures, officialisé le 17 février 1986 (résolution 85-02-86), s'écrit « Augustinois » au masculin singulier et « Augustinoise » au féminin singulier;

CONSIDÉRANT QUE l'alphabet phonétique international (API) permet de consigner à l'écrit la prononciation d'un mot sans équivoque à l'aide de caractères idoines universels;

CONSIDÉRANT QUE les transcriptions [ɔ.gys.ti.nwa] et [ɔ.gys.ti.nwaz] composées en API représentent respectivement les manières d'articuler « Augustinois » et « Augustinoise » en conformité avec l'usage standard du français contemporain de variété québécoise.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'officialiser les prononciations de « Augustinois » et « Augustinoises » en [ɔ.gys.ti.nwa] et [ɔ.gys.ti.nwaz] respectivement.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6j COMMUNICATIONS – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT L'AVENTURE LECLERC PROLUK**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7750, point numéro 6j, séance ordinaire du 18 août 2014  
RÉFÉRENCE : MVSAD-2014-5543

CONSIDÉRANT QUE l'événement L'Aventure Leclerc Proludik, organisé par la firme Evenma, est un événement familial destiné aux jeunes de 4 à 12 ans qui aura lieu au stade Leclerc de Saint-Augustin-de-Desmaures du 2 au 5 janvier 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'événement, le plus grand parc de jeux gonflables intérieur au Canada, a attiré plus de 10 000 personnes au stade Leclerc en janvier 2014;

CONSIDÉRANT QUE l'édition 2015 aura lieu lors de la période de vacances de plusieurs familles et où les parents recherchent des activités auxquelles participer;

CONSIDÉRANT QUE le stade Leclerc constitue un site avantageusement positionné, accessible aisément par l'autoroute et situé dans un quartier résidentiel comprenant de nombreuses familles;

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut profiter d'une visibilité lors de cette activité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a accordé une aide financière de 2 500 \$ lors de l'édition 2014.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser une aide financière de 2 500 \$ à l'organisme à but non lucratif Corporation plaisir famille pour l'organisation de l'édition 2015 de L'Aventure Leclerc Proludik;

De demander à Evenma de communiquer avec le Service des communications de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures afin que la municipalité puisse profiter de la visibilité offerte.

Adopté à l'unanimité par les élus votants





**6k COMMUNICATIONS – AUTORISATION DE MME CLAIRE GAUDET À TITRE DE SIGNATAIRE DES CONTRATS RELIÉS À L'ORGANISATION DE LA SOIRÉE DES BÉNÉVOLES 2014**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7751, point numéro 6k, séance ordinaire du 18 août 2014  
RÉFÉRENCE : MVSAD-2014-5554

CONSIDÉRANT QUE la soirée des bénévoles sera de retour le 23 octobre 2014 au centre communautaire Jean-Marie-Roy de Saint-Augustin-de-Desmaures;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation de la soirée des bénévoles relève essentiellement du Service des communications;

CONSIDÉRANT QUE la planification de l'événement est d'ores et déjà en cours, laquelle comprend, entre autres, la signature de différents contrats.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De désigner Mme Claire Gaudet, directrice du Service des communications, signataire des différents contrats reliés à l'organisation de la soirée des bénévoles 2014.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6l COMMUNICATIONS – CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2014 – CENTRAIDE QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7752, point numéro 6l, séance ordinaire du 18 août 2014  
RÉFÉRENCE : MVSAD-2014-5579

CONSIDÉRANT QUE Centraide Québec et Chaudière-Appalaches a approché la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures afin qu'elle contribue à sa campagne de financement 2014;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme retourne dans la collectivité 88 % des dons reçus;

CONSIDÉRANT QUE Centraide Québec et Chaudière-Appalaches vient en aide à plusieurs organismes de la région;

CONSIDÉRANT QU'en 2013, Centraide Québec et Chaudière-Appalaches a alloué plus de 94 000 \$ à des organismes de Saint-Augustin-de-Desmaures, entre autres, Présence-Famille Saint-Augustin (17 000 \$), T.R.A.I.C. Jeunesse (24 000 \$), Centre Bonne-Entente (12 000 \$) et La Baratte (41 000 \$);

CONSIDÉRANT QUE le slogan de la campagne de financement 2014 est « Donner éclaire des vies », que Centraide Québec et Chaudière-Appalaches répond à des besoins réels tels que la pauvreté, la faim, le logement.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De faire un don de 500 \$ à Centraide Québec et Chaudière-Appalaches et de sensibiliser les employés municipaux à la cause de l'organisme.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6m GREFFE – ENTENTE DE SERVITUDE POUR DES LIGNES ÉLECTRIQUES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS EN FAVEUR D'HYDRO-QUÉBEC, DE TÉLUS ET DE BELL**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7753, point numéro 6m, séance ordinaire du 18 août 2014  
RÉFÉRENCE : MVSAD-2014-5533

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec a approché la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures afin d'obtenir une servitude réelle et perpétuelle sur le lot 5 174 508 (complexe sportif multifonctionnel) visant le déplacement de câbles destinés à alimenter le complexe sportif;

CONSIDÉRANT que Télus et Bell partageraient la servitude avec Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT l'entente d'option intervenue entre Hydro-Québec et la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures signée le 6 mars 2014 par M. Jean-Pierre Roy, directeur général;

CONSIDÉRANT les pourparlers intervenus entre Hydro-Québec et M. Martin Johnson, ingénieur et chargé de projet pour le complexe sportif multifonctionnel;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures assume le coût de la préparation des descriptions techniques par une firme d'arpenteurs-géomètres;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures assume le coût de la servitude à être publiée;

CONSIDÉRANT l'intérêt collectif que retirent les citoyens de la fourniture d'électricité et des services de téléphonie et de télécommunications.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De confirmer que la firme Groupe VRSB (Estelle Moisan), arpenteurs-géomètres, est retenue pour le piquetage de la limite du lot et la préparation des descriptions techniques;

De confirmer que Me Laurie Blais, notaire de l'Étude notariale Laurie Blais, est retenue pour la préparation et l'enregistrement de la servitude devant être publiée;

D'autoriser M. Marcel Corriveau et M. Robert Doré, respectivement maire et greffier par intérim de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, à signer l'acte de servitude en faveur d'Hydro-Québec concernant le lot 5 174 508 (complexe sportif multifonctionnel).

Adopté à l'unanimité par les élus votants



#### **6n GREFFE – COMITÉ DE DÉMOLITION – DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7754, point numéro 6n, séance ordinaire du 18 août 2014  
RÉFÉRENCE : MVSAD-2014-5542

CONSIDÉRANT QU'un comité de démolition a été constitué en vertu du Règlement no REGVSAD-2008-112 pour la démolition d'immeuble sur le territoire de la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

CONSIDÉRANT QUE le comité doit désigner une personne agissant à titre de secrétaire;

CONSIDÉRANT QUE le poste de secrétaire du comité est présentement vacant.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De nommer M. Olivier Trudel, avocat au Service juridique et du greffe, secrétaire du comité de démolition.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



#### **6o GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES NO AOVSAAD-2014-380 – ACHAT DE MATÉRIAUX POUR CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7755, point numéro 6o, séance ordinaire du 18 août 2014  
RÉFÉRENCES : MVSAD-2014-5549; AOVSAAD-2014-380

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a lancé l'appel d'offres public AOVSAAD-2014-380 – Achat de matériaux pour conduites d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont déposé une soumission dans les délais requis, soit le lundi 28 juillet 2014 avant 11 h;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture publique de l'appel d'offres AOVSAAD-2014-380 a été prévue et s'est déroulée le 28 juillet 2014 entre 11 h et 11 h 05;

CONSIDÉRANT QUE les deux entreprises ont soumissionné les prix suivants, incluant les taxes :

- Réal Huot inc. : 135 297,81 \$
- Wolseley : 142 021,20 \$

CONSIDÉRANT QUE les deux soumissions reçues sont conformes aux conditions et instructions de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Réal Huot inc. est le plus bas soumissionnaire conforme.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'adjuger le contrat pour l'achat de matériaux pour conduites d'aqueduc et d'égout à Réal Huot inc. pour un montant de 135 297,81 \$, taxes incluses;

QUE les fonds nécessaires à la réalisation de ce projet sont disponibles à même le Règlement d'emprunt no REGVSAD-2014-417;

QUE l'adjudication du présent appel d'offres soit conditionnelle à l'approbation du Règlement d'emprunt no REGVSAD-2014-417 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6p GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES  
NO AOVSAAD-2014-375 – TRAVAUX DE SCELLEMENT DE FISSURES**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7756, point numéro 6p, séance ordinaire du 18 août 2014  
RÉFÉRENCES : MVSAD-2014-5550; AOVSAAD-2014-375

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a lancé l'appel d'offres public AOVSAAD-2014-375 pour procéder à la réparation de ses chaussées par le scellement de fissures;

CONSIDÉRANT QUE sept entreprises ont déposé une soumission dans les délais requis, soit le mardi 12 août 2014 avant 11 h;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture publique de l'appel d'offres AOVSAAD-2014-375 a été prévue et s'est déroulée le 12 août 2014 entre 11 h et 11 h 10;

CONSIDÉRANT QUE les sept entreprises ont soumissionné les prix suivants, incluant les taxes :

- Scellant BC 6017835 Canada inc. : 33 112,80 \$
- Scellement J.F. inc. : 34 799,94 \$
- Gestion Pavex : 42 224,56 \$
- Environnement Routier NRJ. inc. : 43 144,37 \$
- Cimota inc. : 43 378,82 \$
- Groupe Lefebvre M.R.P. inc. : 51 480,06 \$
- C'Scellé inc. : 59 068,41 \$

CONSIDÉRANT QUE les sept soumissions reçues sont conformes aux conditions et instructions de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Scellant BC 6017835 Canada inc. est le plus bas soumissionnaire conforme.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'adjuger le contrat pour les travaux de scellement de fissures à l'entreprise Scellant BC 6017835 Canada inc., pour un montant de 33 112,80 \$, taxes incluses;

QUE les fonds pour ce projet soient puisés à même les Règlements d'emprunt nos REGVSAD-2013-359 et REGVSAD-2014-392.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6q GREFFE – DÉSIGNATION DE SIGNATAIRES POUR LES ACTES NOTARIÉS DANS LE CADRE DU PROJET DU LAC SAINT-AUGUSTIN NORD**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7757, point numéro 6q, séance ordinaire du 18 août 2014  
RÉFÉRENCE : MVSAD-2014-5558

CONSIDÉRANT QUE des travaux de voirie et la mise en œuvre des services d'aqueduc et d'égouts ont été effectués dans le secteur nord du lac Saint-Augustin;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce projet, des options d'acquisition, de servitude ou de municipalisation ont été signées avec les citoyens concernés;

CONSIDÉRANT QUE ces options de cessions ou des servitudes à des fins d'utilité publique ont été conclues de manière préliminaire avec les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la signature d'actes notariés est nécessaire à la concrétisation des ententes préliminaires;

CONSIDÉRANT QUE deux signataires sont requis pour représenter la Ville dans chacune des transactions.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser les personnes suivantes à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, les actes notariés en accord avec ces options de cessions et de servitudes à des fins d'utilité publique:

- M. Marcel Corriveau, maire
- M<sup>e</sup> Jean-Pierre Roy, directeur général
- M. Robert Doré, directeur général adjoint
- M<sup>e</sup> Olivier Trudel, avocat

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6r GREFFE – ADJUDICATION – APPEL D'OFFRES NO AOVSAAD-2014-369 POUR LE REMPLACEMENT ET LA RÉPARATION DES GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7758, point numéro 6r, séance ordinaire du 18 août 2014  
RÉFÉRENCES : MVSAD-2014-5573; AOVSAAD-2014-369

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a lancé l'appel d'offres no AOVSAAD-2014-369 pour la réalisation de différents travaux au niveau des glissières de sécurité situées sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE six entreprises ont déposé une soumission dans les délais requis, soit le vendredi 15 août 2014 avant 11 h;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture publique de l'appel d'offres AOVSAAD-2014-369 a été prévue et s'est déroulée le vendredi 15 août 2014 entre 11 h et 11 h 10;

CONSIDÉRANT QUE les six entreprises ont soumissionné les prix suivants, incluant les taxes :

- Renoflex : 158 626,33 \$
- Les Clôtures Spécialisées (2957-4928 Québec inc.) : 162 967,40 \$
- Les Glissières Desbiens inc. : 181 466,19 \$
- Les Glissières de sécurité JTD inc. : 228 655,38 \$
- Les Entreprises Steeve Couture inc. : 262 133,81 \$
- Les Entreprises Rémi Charest inc : 268 802,35 \$

CONSIDÉRANT QUE les six soumissions reçues sont conformes aux conditions et instructions de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Renoflex est le plus bas soumissionnaire conforme.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'adjuger le contrat pour les travaux de remplacement des glissières de sécurité, appel d'offres no AOVSAAD-2014-369, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Renoflex;

QUE les fonds nécessaires à la réalisation de ces travaux soient puisés à même le Règlement d'emprunt parapluie no REGVSAD-2014-392.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6s GREFFE – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU 26 MAI 2014 (REGVSAD-2014-406)**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7759, point numéro 6s, séance ordinaire du 18 août 2014  
RÉFÉRENCES : Procès-verbal de correction; REGVSAD-2014-406; RVSAD-2014-7518; AMVSAD-2014-410

CONSIDÉRANT QU'une correction doit être apportée à l'avis de motion no AMVSAD-2014-410 et à la résolution no RVSAD-2014-7518 adoptés lors de la séance extraordinaire du lundi 26 mai 2014 quant au titre du Règlement no REGVSAD-204-406.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De modifier l'avis de motion no AMVSAD-2014-410 et la résolution no RVSAD-2014-7518 en remplaçant le titre du règlement qui aurait dû être « Règlement no REGVSAD-2014-406 modifiant le Règlement de zonage no 480-85 afin de créer la zone CB-8 à même une partie de la zone CB-4 ».

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6t RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE D'UNE CONSEILLÈRE TEMPORAIRE AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7760, point numéro 6t, séance ordinaire du 18 août 2014  
RÉFÉRENCES : MVSAD-2014-5571; ACVSAD-2014-360

CONSIDÉRANT l'absence, pour une durée indéterminée, de la directrice du Service des ressources humaines dont le directeur général adjoint assure l'intérim;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs dossiers majeurs sont en court ou le seront dans les prochains mois;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général adjoint assume également l'intérim du directeur général, greffier et greffier adjoint, la Ville a procédé à un appel de candidature (ACVSAD-2014-360) en juin 2014;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu près d'une soixantaine de candidatures et six d'entre elles ont été convoquées en entrevue;

CONSIDÉRANT QUE Mme Jessy Arsenault a convaincu le comité de sélection pour ses compétences et son expérience.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures approuve l'embauche de Mme Jessy Arsenault au poste de conseillère temporaire au Service des ressources humaines à compter du 17 juillet 2014, pour une durée de quatre mois, soit jusqu'au 14 novembre 2014.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6u RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7761, point numéro 6u, séance ordinaire du 18 août 2014  
RÉFÉRENCE : MVSAD-2014-5584

CONSIDÉRANT QUE le 2 décembre 2013, le conseil municipal a nommé M. Éric Talbot à titre de directeur du complexe sportif multifonctionnel;

CONSIDÉRANT QUE le complexe sportif multifonctionnel est un ajout majeur à la structure organisationnelle actuelle;

CONSIDÉRANT QUE le complexe sportif multifonctionnel offre des plateaux d'activité en lien avec les activités aquatiques et sur glace offertes dans la programmation des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE les principales responsabilités reliées à la fonction occupée par M. Talbot sont de planifier, diriger, coordonner et contrôler les activités et les ressources nécessaires aux opérations des activités du complexe sportif multifonctionnel tant au niveau des activités aquatiques que sur glace et toutes autres activités connexes.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures approuve la modification du titre de la fonction de M. Éric Talbot pour celui de coordonnateur, et ce, sans aucune autre modification à ses conditions de travail;

QUE le coordonnateur du complexe sportif multifonctionnel relève du directeur du Service des loisirs et de la vie communautaire.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6v LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE – APPROBATION D'UNE GRATUITÉ POUR LES HEURES DE GLACE REQUISES PAR L'ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR CRSA POUR LA COUPE DODGE 2016 À SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7762, point numéro 6v, séance ordinaire du 18 août 2014  
RÉFÉRENCE : MVSAD-2014-5565

CONSIDÉRANT QUE l'Association du hockey mineur CRSA aimerait poser sa candidature afin de participer à la Coupe Dodge 2016, événement d'envergure qui se tiendra du 20 au 24 avril 2016;

CONSIDÉRANT QUE pour permettre d'éviter des hausses de tarif pour les coûts d'inscription au hockey, l'association aimerait que les heures requises pour la tenue du tournoi soient en surplus des heures allouées gratuitement pour la saison régulière 2015-2016;

CONSIDÉRANT QU'à chaque année, les championnats provinciaux de hockey mineur des équipes de la double lettre (AAA, AA, BB et CC) ont lieu dans une région du Québec et, en 2016, la région de Québec Chaudière-Appalaches sera l'hôte des championnats.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser à l'Association du hockey mineur CRSA, en 2016, la gratuité des heures de glace requises pour la tenue de la Coupe Dodge en surplus de ses heures régulières de la saison 2015-2016.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6w LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE – APPROBATION DE SUBVENTIONS POUR CERTAINES ASSOCIATIONS CONJOINTES RECONNUES PAR LES VILLES DE QUÉBEC ET DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES POUR L'ANNÉE 2014**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7763, point numéro 6w, séance ordinaire du 18 août 2014  
RÉFÉRENCE : MVSAD-2014-5566

CONSIDÉRANT QU'en 2006, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures adoptait une Politique de reconnaissance et de soutien aux associations œuvrant sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE cette politique vise à encadrer les normes et procédures régissant l'attribution de ressources, financières ou autres, aux différentes associations offrant des services aux citoyens de notre ville;

CONSIDÉRANT QUE certaines associations étendent leurs activités et ont besoin d'inclure des participants de la ville de Québec pour pouvoir continuer à offrir des services de loisir appropriés à leur nature propre.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser le directeur général ou le directeur général adjoint à effectuer le paiement des subventions aux associations décrites pour l'année financière 2014 :

• Club de natation CSQ	Location de piscine - CNDF	14 059 \$
• Club de Taekwondo CRSA	Location de locaux - CCJMR	7 620 \$
• Ligue navale du Canada	Location de locaux - CCJMR	4 596 \$

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6x LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE – ATTRIBUTION DU POUVOIR DE SIGNATURE DES CONTRATS DE LOCATION D'HEURES DE GLACE PAR LE COORDONNATEUR DU COMPLEXE SPORTIF MULTIFONCTIONNEL DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7764, point numéro 6x, séance ordinaire du 18 août 2014  
RÉFÉRENCE : MVSAD-2014-5581

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques années, nous rédigeons des contrats de location pour les heures de glace, entre autres, avec plusieurs partenaires dont les bénévoles (Association du hockey mineur CRSA, Club de patinage artistique Saint-Augustin) tenant leurs activités à l'aréna et les divers clients de l'établissement;

CONSIDÉRANT QUE le processus de signature est long et effraie certains clients.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser le coordonnateur du complexe multifonctionnel à signer les contrats de location d'heures de glace relevant de ses compétences et reliés à sa fonction.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6y TRAVAUX PUBLICS – COMPLEXE SPORTIF – RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 6 – POMERLEAU INC.**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7765, point numéro 6y, séance ordinaire du 18 août 2014  
RÉFÉRENCE : MVSAD-2014-5536

CONSIDÉRANT QUE la Ville a approuvé par résolution d'entreprendre la construction d'un complexe sportif selon la formule clés en main et a reçu les autorisations nécessaires visant le versement de la subvention du MAMOT pour ce projet;

CONSIDÉRANT QUE les coûts reliés à ce projet sont pris à même le Règlement d'emprunt no REGVSAD-2012-329 approuvé par résolution;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu la demande de paiement no 6 pour un montant de 1 727 780,11 \$, plus taxes, de l'entrepreneur général, Pomerleau inc.;

CONSIDÉRANT QUE ces coûts représentent essentiellement des travaux de coffrage, d'armature, de béton au projet du complexe sportif.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE le conseil autorise par résolution la demande de paiement no 6 de Pomerleau inc. pour le mois de mai, à même les crédits du Règlement d'emprunt no REGVSAD-2012-329, pour un montant de 1 727 780,11 \$, taxes non incluses.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



## **6z TRAVAUX PUBLICS – RECOMMANDATION DE PAIEMENT ET ACCEPTATION FINALE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE BORDURE LOT 1**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7766, point numéro 6z, séance ordinaire du 18 août 2014  
RÉFÉRENCE : MVSAD-2014-5544

CONSIDÉRANT QUE la totalité des travaux de réfection de bordure lot 1 a été réalisée, et ce, selon le contrat octroyé pour une somme de 134 938,65 \$;

CONSIDÉRANT QUE le responsable du projet M. Yanik Gauvin, surintendant au Service des travaux publics, a procédé à une inspection des travaux et qu'ils sont conformes selon les plans et devis;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'exécution des travaux, des imprévus ont été rencontrés et que nous avons dû procéder à des modifications aux chantiers afin de permettre la finalité des travaux, et ce, pour une somme totale de 19 271,74 \$.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE le conseil autorise par résolution le paiement de 154 210,39 \$, taxes incluses, comprenant les avis de changement en faveur de Les Entreprises Antonio Barrette inc. pour les travaux de réfection de bordure lot 1 à même les crédits des Règlements d'emprunt REGVSAD-2013-359 et REGVSAD-2014-392.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



## **6aa TRAVAUX PUBLICS – RECOMMANDATION DE PAIEMENT POUR LA SONORISATION ET L'ÉCLAIRAGE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE JEAN-MARIE-ROY**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7767, point numéro 6aa, séance ordinaire du 18 août 2014  
RÉFÉRENCE : MVSAD-2014-5545

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu quatre factures de Solotech concernant la sonorisation et l'éclairage du centre communautaire Jean-Marie-Roy pour un montant de 630 613,35 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QU'une validation a été effectuée entre le Service des travaux publics et le professionnel au dossier, M. Luc Gélinas de Trizart-Alliance, sur la conformité des équipements livrés dans la salle de spectacle selon le devis technique;

CONSIDÉRANT QUE le responsable du dossier, M. François Bélanger, recommande le paiement de 567 552,02 \$, taxes incluses, en considérant la retenue habituelle de 10 %.



EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE le conseil autorise par résolution le paiement de 567 552,02 \$, taxes incluses, en faveur de Solotech pour la sonorisation et l'éclairage du centre communautaire Jean-Marie-Roy à même les crédits du Règlement d'emprunt no REGVSAD-2011-263.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6bb TRAVAUX PUBLICS – COMPLEXE SPORTIF MULTIFONCTIONNEL – DÉPLACEMENT DE LA LIGNE AÉRIENNE**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7768, point numéro 6bb, séance ordinaire du 18 août 2014  
RÉFÉRENCE : MVSAD-2014-5547

CONSIDÉRANT QUE la Ville a fait une demande de déplacement de la ligne aérienne en avant-lot sur la rue de Copenhague et la route de Fossambault pour être déplacée en arrière-lot du projet du complexe sportif;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec exige le paiement des coûts pour le déplacement avant l'exécution du projet selon l'estimation produite par Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation des coûts du projet est de 106 178,90 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE le conseil autorise par résolution la signature de la convention avec Hydro-Québec, engendrant des frais de 106 178,90 \$, taxes incluses, à même le Règlement d'emprunt no REGVSAD-2012-329.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6cc TRAVAUX PUBLICS – COMPLEXE SPORTIF MULTIFONCTIONNEL – DÉSIGNATION DE SIGNATAIRE – ENTENTE AVEC HYDRO-QUÉBEC**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7769, point numéro 6cc, séance ordinaire du 18 août 2014  
RÉFÉRENCE : MVSAD-2014-5548

CONSIDÉRANT la nécessité que soient réalisés des travaux de déplacement de la ligne aérienne pour le projet du complexe sportif;

CONSIDÉRANT QUE les travaux consistent à déplacer la ligne en avant-lot sur la rue de Copenhague et la route de Fossambault pour être déplacée en arrière-lot du projet et de permettre le raccordement.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De conclure l'entente entre la Ville et Hydro-Québec et de désigner M. François Bélanger, directeur du Service des travaux publics, à titre de signataire pour la Ville.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6dd TRAVAUX PUBLICS – RÉFECTION DE PAVAGE DIVERS (RAPIÉÇAGE) – PLANAGE PAVAGE LOT 2 – RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 1**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7770, point numéro 6dd, séance ordinaire du 18 août 2014  
RÉFÉRENCE : MVSAD-2014-5583

CONSIDÉRANT QUE tous les travaux de pavage (rapiéçage) pour le projet de réfection de pavage 2014 lot 2 sont complétés;

## SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AOÛT 2014 (suite)

CONSIDÉRANT QUE Mme Marie-Joëlle Gosselin, ing., a réalisé le décompte no 1 en collaboration avec l'entrepreneur en date du 7 juillet 2014 pour le paiement d'un montant de 226 876,86 \$, le tout taxes comprises, incluant une retenue de 10 %;

CONSIDÉRANT QU'il est recommandé de procéder au paiement de 226 876,86 \$ en faveur de Les Entreprises Lévisiennes inc.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE le conseil autorise par résolution le paiement de 226 876,86 \$, le tout taxes comprises, en faveur de Les Entreprises Lévisiennes inc. pour les travaux de pavage à même les crédits du Règlement d'emprunt no REGVSAD-2014-392.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



### **6ee TRAVAUX PUBLICS – RECOMMANDATION DE PAIEMENT NOS 15 ET 17 – RÉNOVATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE JEAN-MARIE-ROY**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7771, point numéro 6ee, séance ordinaire du 18 août 2014  
RÉFÉRENCE : MVSAD-2014-5562

CONSIDÉRANT QUE la totalité des travaux pour la rénovation du centre communautaire Jean-Marie-Roy a été effectuée;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu un décompte progressif en date du 25 juin 2014 pour le paiement d'un montant de 93 764,83 \$, taxes comprises, incluant 90 613,74 \$ en avis de changement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu un décompte progressif en date du 14 juillet 2014 pour le paiement d'un montant de 40 175,89 \$, taxes comprises, incluant 35 296,11 \$ en avis de changement;

CONSIDÉRANT QUE l'architecte engagé pour ce dossier, Régis Côté et associés, recommande le paiement de 133 940,72 \$, taxes incluses, en considérant la retenue habituelle de 10 %.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE le conseil autorise par résolution le paiement de 133 940,72 \$, taxes incluses, en faveur de L'Intendant inc. pour les travaux de rénovation du centre communautaire Jean-Marie-Roy à même les crédits du Règlement d'emprunt no REGVSAD-2011-263.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



### **6ff TRAVAUX PUBLICS – LIBÉRATION PARTIELLE DE LA RETENUE CONTRACTUELLE – CENTRE COMMUNAUTAIRE JEAN-MARIE-ROY**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7772, point numéro 6ff, séance ordinaire du 18 août 2014  
RÉFÉRENCE : MVSAD-2014-5563

CONSIDÉRANT QUE la totalité des travaux du centre communautaire Jean-Marie-Roy a été effectuée;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu un décompte progressif en date du 14 juillet 2014 pour la libération partielle de la retenue contractuelle au montant de 983 266,18 \$, taxes incluses, ce qui représente 9 % des travaux en date du 30 avril 2014;

CONSIDÉRANT QUE l'architecte engagé pour ce dossier, Régis Côté et associés, recommande le paiement de 983 266,18 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE le conseil autorise par résolution le paiement de 983 266,18 \$, taxes incluses, en faveur de L'Intendant inc. pour les travaux de rénovation du centre communautaire Jean-Marie-Roy à même les crédits du Règlement d'emprunt no REGVSAD-2011-263.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6gg TRAVAUX PUBLICS – RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 6 – RÉFECTION DE LA RUE LIONEL-GROULX PHASE II**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7773, point numéro 6gg, séance ordinaire du 18 août 2014  
RÉFÉRENCE : MVSAD-2014-5569

CONSIDÉRANT QUE la totalité des travaux pour les infrastructures de la rue Lionel-Groulx phase II a été effectuée;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu un décompte progressif no 6 en date du 12 août 2014 pour le paiement des travaux au montant de 133 419,97 \$, le tout taxes comprises, incluant une retenue de 10 % sur les travaux réalisés en 2014 et une retenue spéciale de 15 845,74 \$ pour dépassement de délai, pour un total retenu de 30 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénieurs engagée pour ce dossier, soit Consultants Enviroconseil, recommande le paiement du montant de 133 419,97 \$, taxes incluses, en échange des quittances des sous-traitants concernés.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE le conseil autorise par résolution le paiement de 133 419,97 \$, taxes incluses, en faveur de Gilles Audet Excavation inc. pour les travaux d'infrastructures de la rue Lionel-Groulx phase II à même les crédits du Règlement d'emprunt no REGVSAD-2010-204.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6hh TRAVAUX PUBLICS – RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 9 – AMÉNAGEMENT DES INFRASTRUCTURES – PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC NORD**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7774, point numéro 6hh, séance ordinaire du 18 août 2014  
RÉFÉRENCE : MVSAD-2014-5570

CONSIDÉRANT QU'une partie des travaux pour les infrastructures du parc industriel François-Leclerc Nord ont été réalisés, soit près de 84 %;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu un décompte progressif en date du 29 juillet 2014 pour le paiement d'un montant de 386 860,23 \$, le tout taxes comprises, incluant les ordres de changement suivants, pour un montant de 20 124,10 \$ (excluant les taxes) :

- OC-1 : Prolongement d'une transition (entrée du parc);
- OC-3 : Modification des élévations aux intersections;
- OC-8 : Fourniture et mise en place de pierres angulaires dans les ponceaux rectangulaires;
- OC-9 : Fourniture et mise en place de béton remblai sous les manchons de transition d'eau potable;
- OC-10 : Rehaussement de poteaux incendie;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénieurs engagée pour ce dossier, soit le Consortium Cima-Roche, recommande le paiement de 386 860,23 \$, taxes incluses, en considérant la retenue habituelle de 10 %.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE le conseil autorise par résolution le paiement de 386 860,23 \$, taxes incluses, en faveur de Construction et Pavage Portneuf inc. pour les travaux d'infrastructures du

parc industriel François-Leclerc Nord à même les crédits du Règlement d'emprunt no REGVSAD-2012-330.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6ii TRAVAUX PUBLICS – APPROBATION DES DIRECTIVES DE CHANTIER – RÉNOVATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE JEAN-MARIE-ROY**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7775, point numéro 6ii, séance ordinaire du 18 août 2014  
RÉFÉRENCE : MVSAD-2014-5574

CONSIDÉRANT QUE les travaux pour la rénovation du centre communautaire Jean-Marie-Roy sont terminés;

CONSIDÉRANT QUE des changements sont nécessaires au courant de la rénovation, ce qui a entraîné la directive en mécanique ME-96 rev.1 au montant de 23 535,11 \$, plus taxes.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE le conseil autorise par résolution le surplus de 23 535,11 \$, plus taxes, pour les travaux de rénovation du centre communautaire Jean-Marie-Roy à même les crédits du Règlement d'emprunt no REGVSAD-2011-263.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6jj TRAVAUX PUBLICS – RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 6 – LIBÉRATION DE LA RETENUE ET FERMETURE DU CONTRAT – RÉAMÉNAGEMENT DES BRETelles D'ACCÈS AU PARC INDUSTRIEL NORD**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7776, point numéro 6jj, séance ordinaire du 18 août 2014  
RÉFÉRENCE : MVSAD-2014-5580

CONSIDÉRANT QUE des travaux pour le réaménagement des bretelles d'accès au parc industriel Nord ont été effectués avec succès;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu un décompte définitif en date du 12 août 2014 pour la libération de la retenue contractuelle au montant de 283 636,63 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénieurs engagée pour ce dossier, CIMA, recommande le paiement de 283 636,63 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE le conseil autorise par résolution le paiement de 283 636,63 \$, taxes incluses, en faveur de Construction et Pavage Portneuf inc. pour le réaménagement des bretelles d'accès au parc industriel Nord à même les crédits du Règlement d'emprunt no REGVSAD-2012-330.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6kk TRAVAUX PUBLICS – REMBOURSEMENT DU DÉPÔT DE SOUMISSION DE 10 % – RÉFECTION TERRAIN DE SOCCER SSF**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7777, point numéro 6kk, séance ordinaire du 18 août 2014  
RÉFÉRENCE : MVSAD-2014-5582

CONSIDÉRANT QUE les travaux pour la réfection du terrain de soccer au Séminaire Saint-François ont été effectués avec succès;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une facture en date du 23 juin 2014 pour la libération du dépôt de soumission de 10 % au montant de 7 549,10 \$;

CONSIDÉRANT QUE le responsable du dossier, M. François Bélanger, recommande le paiement de 7 549,10 \$.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE le conseil autorise par résolution le paiement de 7 549,10 \$ en faveur d'Éco Verdure pour la réfection du terrain de soccer au Séminaire Saint-François à même les crédits du Règlement d'emprunt no REGVSAD-2013-359.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6II URBANISME – ÉVÉNEMENT IMPLIQUANT L'UTILISATION DE LA VOIE PUBLIQUE : EXCELLENCE PHYSIO ET RÉADAPTATION AVEC LA GRANDE COURSE CBI**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7778, point numéro 6II, séance ordinaire du 18 août 2014  
RÉFÉRENCE : MVSAD-2014-5538

CONSIDÉRANT QUE cet événement ne nuit pas à l'événement déjà autorisé, soit les portes ouvertes UPA de la Ferme Estivale;

CONSIDÉRANT QUE ce n'est qu'un passage et que l'organisation ne demande aucun autre soutien à la Ville et ne créera pas de contrainte de circulation;

CONSIDÉRANT QUE cet événement fait rayonner Saint-Augustin auprès de 300 participants;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a déjà déposé sa preuve d'assurance responsabilité de 5 M\$ et l'autorisation du ministère des Transports du Québec.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser Excellence Physio et Réadaptation à occuper temporairement le réseau local pour son passage avec la Grande Course CBI le 7 septembre 2014.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**7. MATIÈRE NÉCESSITANT UNE CONSULTATION PUBLIQUE**

POINT NUMÉRO 7, séance ordinaire du 18 août 2014



**7a SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – RÈGLEMENT NO REGVSAD-2014-406 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 480-85 AFIN DE CRÉER LA ZONE CB-8 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE CB-4**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7779, point numéro 7a, séance ordinaire du 18 août 2014  
RÉFÉRENCE : REGVSAD-2014-406

(REPORTÉ)



**7b SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – RÈGLEMENT NO REGVSAD-2014-408 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 480-85 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES APPLICABLES AUX ZONES RA/A-105, RA/A-112 ET RA/A-113 QUANT À LA SUPERFICIE MAXIMALE D'IMPLANTATION AU SOL**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7780, point numéro 7b, séance ordinaire du 18 août 2014  
RÉFÉRENCE : REGVSAD-2014-408

CONSIDÉRANT QU'une séance de consultation publique a été requise par un avis municipal pour l'étude du premier projet de règlement en titre.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE le conseil municipal interrompe la séance pour la tenue d'une brève séance de consultation publique relativement au Règlement no REGVSAD-2014-408 modifiant le Règlement de zonage no 480-85 afin de modifier les dispositions réglementaires applicables aux zones RA/A-105, RA/A-112 et RA/A-113 quant à la superficie maximale d'implantation au sol.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**7c SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – RÈGLEMENT NO REGVSAD-2014-409 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 915-93 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR LA ZONE « CB-8 »**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7781, point numéro 7c, séance ordinaire du 18 août 2014  
RÉFÉRENCE : REGVSAD-2014-409

(REPORTÉ)



**8. AVIS DE MOTION ET PROJETS DE RÈGLEMENT**

POINT NUMÉRO 8, séance ordinaire du 18 août 2014



**8a AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO REGVSAD-2014-404 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO REGVSAD-2006-005 AFIN DE CONFIER AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME LES FONCTIONS CONFÉRÉES AU CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE PAR LA *LOI SUR LE PATRIMOINE CULTUREL***

AVIS DE MOTION NUMÉRO AMVSAD-2014-418, point numéro 8a, séance ordinaire du 18 août 2014  
RÉFÉRENCE : REGVSAD-2014-404

Avis de motion est, par les présentes, donné par Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement no REGVSAD-2014-404 modifiant le Règlement no REGVSAD-2006-005 afin de confier au comité consultatif d'urbanisme les fonctions conférées au conseil local du patrimoine par la *Loi sur le patrimoine culturel*.



**8b AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO REGVSAD-2014-413 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 480-85 AFIN DE CRÉER LE SECTEUR DE ZONE IA-6, DE PERMETTRE LA VENTE AU DÉTAIL ET D'AUGMENTER LA SUPERFICIE MINIMALE DES BÂTIMENTS DANS LE PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC**

AVIS DE MOTION NUMÉRO AMVSAD-2014-419, point numéro 8b, séance ordinaire du 18 août 2014  
RÉFÉRENCE : REGVSAD-2014-413

Avis de motion est, par les présentes, donné par Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement no REGVSAD-2014-413 modifiant le Règlement de zonage no 480-85 afin de créer le secteur de zone IA-6, de permettre la vente au détail et d'augmenter la superficie minimale des bâtiments dans le parc industriel François-Leclerc.



**8c ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2014-413 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 480-85 AFIN DE CRÉER LE SECTEUR DE ZONE IA-6, DE PERMETTRE LA VENTE AU DÉTAIL ET D'AUGMENTER LA SUPERFICIE MINIMALE DES BÂTIMENTS DANS LE PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7782, point numéro 8c, séance ordinaire du 18 août 2014  
RÉFÉRENCE : REGVSAD-2014-413

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption du premier projet de Règlement numéro REGVSAD-2014-413 modifiant le

Règlement de zonage no 480-85 afin de créer le secteur de zone IA-6, de permettre la vente au détail et d'augmenter la superficie minimale des bâtiments dans le parc industriel François-Leclerc.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**8d AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO REGVSAD-2014-414 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 915-93 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE AFIN D'ASSUJETTIR LA ZONE IA-6 AUX OBJECTIFS ET CRITÈRES APPLICABLES DANS LE PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC**

AVIS DE MOTION NUMÉRO AMVSAD-2014-420, point numéro 8d, séance ordinaire du 18 août 2014

RÉFÉRENCE : REGVSAD-2014-414

Avis de motion est, par les présentes, donné par Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement no REGVSAD-2014-414 modifiant le Règlement no 915-93 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'assujettir la zone IA-6 aux objectifs et critères applicables dans le parc industriel François-Leclerc.



**8e ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2014-414 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 915-93 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE AFIN D'ASSUJETTIR LA ZONE IA-6 AUX OBJECTIFS ET CRITÈRES APPLICABLES DANS LE PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7783, point numéro 8e, séance ordinaire du 18 août 2014

RÉFÉRENCE : REGVSAD-2014-414

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption du premier projet de Règlement numéro REGVSAD-2014-414 modifiant le Règlement no 915-93 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'assujettir la zone IA-6 aux objectifs et critères applicables dans le parc industriel François-Leclerc.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**8f AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO REGVSAD-2014-416 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 480-85 AFIN D'ABROGER L'EFFET RÉTROACTIF DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX ZONES CA-4, CB-2, CB-3 ET CB-7**

AVIS DE MOTION NUMÉRO AMVSAD-2014-421, point numéro 8f, séance ordinaire du 18 août 2014

RÉFÉRENCE : REGVSAD-2014-416

Avis de motion est, par les présentes, donné par Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement no REGVSAD-2014-416 modifiant le Règlement de zonage no 480-85 afin d'abroger l'effet rétroactif des dispositions particulières applicables aux zones CA-4, CB-2, CB-3 et CB-7.



**8g ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2014-416 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 480-85 AFIN D'ABROGER L'EFFET RÉTROACTIF DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX ZONES CA-4, CB-2, CB-3 ET CB-7**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7784, point numéro 8g, séance ordinaire du 18 août 2014

RÉFÉRENCE : REGVSAD-2014-416

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption du premier projet de Règlement numéro REGVSAD-2014-416 modifiant le Règlement de zonage no 480-85 afin d'abroger l'effet rétroactif des dispositions particulières applicables aux zones CA-4, CB-2, CB-3 et CB-7.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**8h AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO REGVSAD-2014-417 AU MONTANT DE 1 780 000 \$ POUR LA RÉFECTION DU 3<sup>E</sup> RANG, PHASE 4**

AVIS DE MOTION NUMÉRO AMVSAD-2014-422, point numéro 8h, séance ordinaire du 18 août 2014  
RÉFÉRENCE : REGVSAD-2014-417

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement d'emprunt no REGVSAD-2014-417 au montant de 1 780 000 \$ pour la réfection du 3<sup>e</sup> Rang, phase 4.



**8i AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO REGVSAD-2014-418 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 480-85 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES APPLICABLES À LA ZONE PC-13**

AVIS DE MOTION NUMÉRO AMVSAD-2014-423, point numéro 8i, séance ordinaire du 18 août 2014  
RÉFÉRENCE : REGVSAD-2014-418

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement no REGVSAD-2014-418 modifiant le Règlement de zonage no 480-85 afin de modifier les dispositions réglementaires applicables à la zone PC-13.



**8j ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2014-418 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 480-85 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES APPLICABLES À LA ZONE PC-13**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7785, point numéro 8j, séance ordinaire du 18 août 2014  
RÉFÉRENCE : REGVSAD-2014-418

(REPORTÉ)



**8k AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO REGVSAD-2014-419 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 915-93 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE AFIN D'AJOUTER CERTAINS CRITÈRES ET OBJECTIFS POUR LA ZONE PC-13**

AVIS DE MOTION NUMÉRO AMVSAD-2014-424, point numéro 8k, séance ordinaire du 18 août 2014  
RÉFÉRENCE : REGVSAD-2014-419

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement no REGVSAD-2014-419 modifiant le Règlement no 915-93 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'ajouter certains critères et objectifs pour la zone PC-13.



**8l ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2014-419 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 915-93 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE AFIN D'AJOUTER CERTAINS CRITÈRES ET OBJECTIFS POUR LA ZONE PC-13**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7786, point numéro 8l, séance ordinaire du 18 août 2014  
RÉFÉRENCE : REGVSAD-2014-419

(REPORTÉ)



**8m ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2014-406 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 480-85 AFIN DE CRÉER LA ZONE CB-8 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE CB-4**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7787, point numéro 8m, séance ordinaire du 18 août 2014  
RÉFÉRENCE : REGVSAD-2014-406

(REPORTÉ)





**8n ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2014-408 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 480-85 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES APPLICABLES AUX ZONES RA/A-105, RA/A-112 ET RA/A-113 QUANT À LA SUPERFICIE MAXIMALE D'IMPLANTATION AU SOL**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7788, point numéro 8n, séance ordinaire du 18 août 2014  
RÉFÉRENCE : REGVSAD-2014-408

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4  
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption du second projet de Règlement numéro REGVSAD-2014-408 modifiant le Règlement de zonage no 480-85 afin de modifier les dispositions réglementaires applicables aux zones RA/A-105, RA/A-112 et RA/A-113 quant à la superficie maximale d'implantation au sol.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**9. ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

POINT NUMÉRO 9, séance ordinaire du 18 août 2014



**9a ADOPTION FINALE DU RÈGLEMENT NO REGVSAD-2014-401 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO REGVSAD-2012-312 (RÈGLEMENT RELATIF À LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES ET DES FOSSES DE RÉTENTION) AFIN DE PRÉCISER CERTAINES DISPOSITIONS CONCERNANT LE SERVICE DE VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES ET DES FOSSES DE RÉTENTION**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7789, point numéro 9a, séance ordinaire du 18 août 2014  
RÉFÉRENCE : REGVSAD-2014-401

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption finale du Règlement numéro REGVSAD-2014-401 modifiant le Règlement no REGVSAD-2012-312 (Règlement relatif à la vidange des fosses septiques et des fosses de rétention) afin de préciser certaines dispositions concernant le service de vidange des fosses septiques et des fosses de rétention.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**9b ADOPTION FINALE DU RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2014-409 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 915-93 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR LA ZONE CB-8**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7790, point numéro 9b, séance ordinaire du 18 août 2014  
RÉFÉRENCE : REGVSAD-2014-409

(REPORTÉ)



**10. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (15 MINUTES)**

POINT NUMÉRO 10, séance ordinaire du 18 août 2014



**11. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

POINT NUMÉRO 11, séance ordinaire du 18 août 2014



**12. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7791, point numéro 12, séance ordinaire du 18 août 2014

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

**SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AOÛT 2014 (suite)**

De clôturer la séance de ce 18<sup>e</sup> jour du mois d'août 2014 à 20 h 30 et de remercier tous les intervenants pour leur collaboration.

Adopté à l'unanimité par les élus votants

---

Marcel Corriveau, maire

---

Robert Doré, directeur général et greffier par intérim